



Resiliation par la compagnie

Par **Veilleur**, le **02/01/2009** à **14:49**

bonjours,je souhaiterais savoir si le relevé d'information de mon assureur, {Credit agricole}, peut faire mention ,de résiliation par la compagnie, sans mettre le motif de celle ci. en 2006 j'ai été résilié suit à des problèmes financier par une autre compagnie, depuis j'ai été assuré et réglé toutes mes mensualités,mais après une année , assuré,à la pacifica il m'ont averti qu'il me résilié le contrat.je ne comprend pas qu'ils ai accepté le contrat et qu'il me résilie un an après sans que je n'ai eu de siniste ou d'impayés. je signale aussi que de ce fait, je suis oblige de m'assurer à un tarif exorbitant.
quel sont mes recours.
merci d'avance pour votre réponse

Par **chaber**, le **02/01/2009** à **18:44**

[citation][[/citation]

Par **chaber**, le **02/01/2009** à **18:52**

[citation]en 2006 j'ai été résilié suit à des problèmes [/citation] Aviez vous déclaré à votre nouvel assureur que vous aviez été résilié pour non paiement de primes?

Si ce dernier résilie, c'est certainement qu'il a appris que vous aviez omis de le déclarer Les assurances consultent systématiquement le fichier AGIRA mais il y a toujours un temps de

retard

Le relevé d'information comportera la mention "résilié par la Compagnie pour...".

L'assureur comme l'assuré peut mettre fin au contrat dans les règles prévues aux conditions générales"